

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 01/07/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/07/2024

N° DELIBERATION : 2024-32

OBJET : Demande de subvention – Projet de modernisation du réseau d'irrigation gravitaire – Quartier Vergers du Mourre – Loriol du Comtat

Nbre de membres en exercice	22
Nbre de membres présents ou représentés	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTE	Pour
	16
	Contre
	Absentions

Présents : M. André Bernard (Président), Frédéric Maillet (Vice-Président), Marie Hélène Argence, Michel Gontier, Jean Marc Long, Frédéric Frizet, André Roux, Daniel Leydier, Franck Rey, Sébastien Claudel, Olivier Jacquet (syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Jérôme Rouch à M. Frédéric Maillet
M. Michel Bres à M. André Bernard
M. Rémy Salignon à M. André Roux
M. Brigitte Tramier à M. André Bernard
M. Thierry Usseglio à M. Frédéric Maillet

Absents excusés : M. Luc Bartolo, Michel Recordier, Clément Lauzier, Guillaume Vandersteen, Stéphane Point, Guillaume Gréter (syndics).

Le Président rappelle l'importance et la nécessité de moderniser peu à peu le réseau d'irrigation gravitaire afin d'améliorer le service rendu aux adhérents et de réaliser des économies d'eau. Ces travaux consistent à remplacer des filioles par des canalisations enterrées, permettant aux agriculteurs de faire de l'irrigation sous-pression.

Le Président présente le projet de modernisation à déposer à l'appel à projet en cours du FEADER. Les travaux concernent la modernisation de la filiole n°8 et ses divisions à Loriol du Comtat, alimentées par le canal secondaire des 5 Cantons. Cette filiole dessert 85,8 hectares de périmètre.

Les travaux consistent à remplacer les 8,6 km de filioles par 6,8 km de canalisations enterrées. Ce nouveau réseau sera raccordé au réseau sous-pression en place, et alimenté par une station de pompage existante (station Le Lac). Afin d'assurer la desserte sous-pression de ce nouveau secteur, il sera nécessaire de renforcer la station de pompage existante et d'y installer un débitmètre.

Le cout des travaux est estimé à 1 317 411,82 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention dans le cadre du PSN (Plan Stratégique National FEADER)
Taux de financement 80%
Montant : 1 053 929,46 € HT
- Autofinancement ASA
Taux : 20%
Montant : 263 482,36 € HT

Le conseil syndical
après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation de l'opération exposée ci-dessus.
- Approuve le plan de financement de l'opération
- Sollicite le GUSI pour une aide de 1 053 929,46 € HT correspondant à 80 % du montant global
- Sollicite de M. le Préfet l'approbation de cette délibération.



Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.